

**Ne laissez pas vos enfants démunis lors de votre décès...
Grace au Groupe JCL sa, vous pouvez prévoir le cout et le déroulement
de vos obsèques.**

Le libre choix d'entrepreneur de pompes-funèbres

Est-ce que je peux choisir librement l'entrepreneur de pompes-funèbres ?

Vous avez toujours le libre choix en ce qui concerne l'entrepreneur de pompes-funèbres. Vous pouvez choisir nommer un entrepreneur de DELA Assistance Funéraire ou un des plus de 400 entrepreneurs de pompes-funèbres qui collaborent avec DELA. Ainsi vous serez assuré du meilleur rapport qualité/prix. Mais il vous est tout à fait possible d'affecter l'entrepreneur de pompes-funèbres que vous ou votre famille préférez.

lors du décès / signaler un décès

Des enfants mort-nés, sont-ils assurés aussi?

A partir de 180 jours de grossesse, un enfant mort-né est entièrement couvert pour les frais d'obsèques réels. La déclaration de la naissance de l'enfant coïncide dans ce cas avec la déclaration du décès de l'enfant.

lors du décès / signaler un décès

Que dois-je faire pour signaler un décès et que se passe-t-il ensuite ?

Le décès d'un assuré doit être signalé au numéro d'alarme de DELA. Ce numéro est accessible 24h/24 et 7j/7. Ensuite, le Funeral Assistant de DELA contactera immédiatement les proches. Il fixera un rendez-vous avec eux afin de leur offrir son assistance personnalisée.

dernières volontés / mes souhaits d'obsèques spécifiques

Comment est-ce que j'avise DELA de mes souhaits d'obsèques spécifiques ?

Joint à votre police vous recevrez des Dernières Volontés DELA. Les Dernières Volontés DELA sont un excellent moyen de personnaliser vos obsèques selon vos besoins et souhaits. Informez DELA de vos souhaits et envoyez nous en une copie. Nous l'ajouterons à votre dossier. Vous pouvez nous signaler d'éventuels changements par courrier. Attention : les Dernières Volontés DELA ne constituent pas un document valable de droit. Seul votre notaire peut le valider ainsi. Les Dernières Volontés DELA servent de fil conducteur pour le Funeral Assistant lors de l'organisation des obsèques.

**Ne laissez pas vos enfants démunis lors de votre décès...
Grace au Groupe JCL sa, vous pouvez prévoir le cout et le déroulement
de vos obsèques.**

dernières volontés / le codicille

Qu'est-ce qu'un codicille?

Un codicille ou des dernières volontés sont un document manuscrit, daté et signé par l'auteur même, dans lequel le signataire (le testateur) règle l'héritage de certaines affaires mobilières, sans l'intervention d'un notaire. Ce document peut également contenir certaines indication quant au déroulement des obsèques. Un codicille a le même pouvoir légal qu'un testament, mais ne doit pas être rédigé par un notaire. Une copie peut en être donnée au notaire pour conservation. Ce n'est pas obligatoire d'un point de vue légal, mais c'est à conseiller dans un souci d'en démontrer la validité de droit. Des codicilles ne sont pas enregistrés comme des testaments. Vous pouvez changer un codicille en en établissant un nouveau et en détruisant l'ancien (y inclus la copie).